

**Cédule H.****MESURES DE LONGUEUR ADMISES À LA VÉRIFICATION.**

DÉNOMINATIONS.	MATIÈRES.
Mesures de 10 pieds .....	
" 6 " .....	
" 5 " .....	
" 3 " ou verge.....	
" 1 verge .....	
" 2 pieds .....	
" 1 pied .....	
" $\frac{1}{2}$ " .....	
Chaines ou rubans-mesures de 100 pieds.....	Ces mesures peuvent être faites de tout métal propice, ou en bois à fibres droites. Si elles sont en bois, les bouts doivent être protégés par des garnitures en métal bien assujetties.
Chaines ou rubans-mesures de 50 pieds.....	
Divisés en pieds.....	
Chaines ou rubans-mesures de 66 pieds.....	
Chaines ou rubans-mesures de 33 pieds .....	Les rubans-mesures peuvent être en acier ou en fil métallique tissé avec fils d'une autre substance.
Divisés en chainons.....	
Les galons ordinaires ne seront pas vérifiés.	

**Cédule I.****TARIF DES DROITS À PERCEVOIR POUR LA VÉRIFICATION DES MESURES DE LONGUEUR.**

Mesures de 10 pieds.....	25 cts.	20 cts.
" 6 " .....	25	20
" 5 " .....	25	20
" 3 " ou verge.....	8	5
" 1 verge.....	8	5
" 2 pieds.....	2	2
" 1 pied .....	2	2
" $\frac{1}{2}$ " .....	2	2
Chaines ou rubans-mesures de 100 pieds.. \$1.50		
" " 50 " .. 1.00		
" " 66 " .. 1.00		
" " 33 " .. 0.75		
	Dans les droits exigés pour la vérification de toute mesure de longueur seront compris aussi les frais de vérification des subdivisions de cette mesure.	

Si lors d'une seconde vérification ou vérification subséquente, les poids, mesures et instruments de pesage sont trouvés exacts dans les limites de l'inexactitude tolérée, un quart des droits imposés par le présent sera remboursé sur preuve suffisante de la vérification antérieure.